

Séminaire régional concernant le rôle de la douane en matière de secours en cas de catastrophe naturelle

9 et 10 mars 2016
Addis Ababa, Ethiopie

Rapport du séminaire



Avec la contribution de :



Japan Customs

Rappel

En mars 2016, l'Organisation mondiale des douanes (OMD), le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (UN/OCHA) et la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR) ont organisé un séminaire conjoint sur le rôle de la douane dans les secours en cas de catastrophe naturelle en Afrique. Il s'agissait du quatrième atelier d'une série de séminaires régionaux prévus par les trois organisations, conformément à la demande figurant dans la résolution du Conseil de coopération douanière de juin 2011 relative au rôle de la douane en matière de secours en cas de catastrophe naturelle.

Le séminaire a regroupé plus de 70 participants provenant de plus de 22 pays africains (voir en Annexe 1 la liste des participants). Les participants représentaient les autorités douanières nationales, les autorités nationales chargées de la gestion des catastrophes (ANGC), les Sociétés nationales de la Croix-rouge et du Croissant-rouge, des communautés économiques régionales (CER), des diplomates et des agences des Nations unies. Ensemble, tous ces acteurs ont pu partager leurs expériences et leurs points de vue, qu'il s'agisse des autorités douanières ou des principaux partenaires dans le secteur de l'humanitaire, ils ont pris toute la mesure des actions à mettre en œuvre lors de situations d'urgence.

Allocution de bienvenue et d'ouverture

M. Tekleweyni Tadesse, de l'Autorité éthiopienne chargée des recettes fiscales et de la douane, a ouvert le séminaire en évoquant la nécessité de disposer d'un cadre juridique douanier convenable et moderne qui contribue aux plans actuels de développement du pays et se révèle compatible avec les normes et pratiques internationales. **Mme Rita Amukhobu**, responsable politique, CUA, s'est ensuite exprimée au nom de la Présidente de la CUA, Madame le Dr. Nkosazana Dlamini-Zuma. Dans son discours, Mme Amukhobu a reconnu que c'est dans la dimension internationale des opérations humanitaires que réside le problème sous-jacent du traitement en douane des biens et des services et de la circulation des personnes. Elle a ensuite déclaré que l'approche reposant sur les apports intérieurs est opportune au vu des ressources abondantes dont dispose le continent pour contribuer à l'efficacité des opérations humanitaires en Afrique. **M. Alexis Bisanukuli**, représentant adjoint de l'OCHA, a formulé certaines remarques au nom de Mme Jeanine Cooper, représentant l'OCHA auprès de l'UA et de l'EAC et chef du Bureau de liaison de l'UA, et a souligné l'importance de cet événement pour préserver le rôle de la douane en matière de facilitation des actions humanitaires. Cependant, M. Bisanukuli a déclaré que toute la difficulté consiste à s'assurer que la douane remplit sa fonction économique, « tout en préservant l'impératif urbain humanitaire ».

Les représentants de chacune des organisations à l'origine de cet événement ont formulé quelques paroles introductives, notamment **M. Paulo Cavaleri** (Programme juridique de la FICR), **M. Georges Cantone** (Attaché technique, OMD) et **Mme Virginie Bohl** (Unité de soutien pour l'Activation et la Coordination, OCHA), et ils ont rappelé à cet égard quels sont les objectifs du séminaire et quels sont les résultats concrets attendus des échanges de vues à venir.

Partie I : définir les difficultés

Durant la première partie du séminaire, une présentation des principaux problèmes rencontrés par la douane lors des opérations de réponse organisées en cas de catastrophe a été proposée aux participants. Cette réunion présidée par **M. Paulo Cavaleri**, de la FICR, comprenait des exposés sur les différents problèmes opérationnels des intervenants internationaux, des fonctionnaires de la douane et des autorités nationales chargées de gérer les catastrophes.

Mme. Virginie Bohl, de l'OCHA à Genève, a informé les participants des problèmes que génère une telle impréparation de la part des États concernés et qui se manifestent souvent sous la forme de retards inutiles, d'imposition de droits et de taxes, ou encore de goulets d'étranglement bureaucratiques comme des problèmes de dédouanement, de clarté des procédures et de lourdeurs des examens matériels. Mme Bohl a mis en exergue les problèmes découlant des intervenants comme, par exemple, le caractère insuffisant des informations sur les envois ou l'absence de ces informations, la médiocre qualité des articles de secours ou des documents, le caractère inapproprié des marchandises d'urgence et l'abus de procédure. En conclusion, elle a noté l'importance de faire connaître les différents types de problèmes rencontrés afin de pouvoir débattre de leur résolution.

M. Georges Cantone, de l'OMD, a fourni un aperçu des problèmes opérationnels pour les fonctionnaires de la douane, accompagné d'une brève description de « l'état actuel d'avancement » au sein des administrations douanières, qui se caractérise par une augmentation du nombre de catastrophes et de la pression à laquelle sont soumis les gouvernements pour s'assurer que l'aide parvient rapidement à destination. Après avoir dressé le contexte opérationnel, M. Cantone a précisé que les fonctionnaires de la douane doivent assurer la régulation de l'importation d'une grande quantité d'articles de secours en nature et/ou non demandés ; déterminer les priorités, traiter les problèmes et planifier les opérations ; travailler en utilisant des systèmes de traitement en douane inappropriés ; s'accommoder de documents insuffisants et recourir abusivement à des procédures simplifiées/souples. Cependant, des solutions existent pour toutes ces difficultés. M. Cantone a évoqué les [instruments de l'OMD](#), la [Résolution des NU](#) et les [Lignes directrices IDRL](#) ainsi que certains outils qui peuvent être convertis en lois nationales pour contribuer à l'application de procédures douanières simplifiées pour le dédouanement de l'aide humanitaire et la facilitation de l'entrée, de la sortie et du transit du personnel de secours en cas de catastrophe.

Les défis opérationnels à relever du point de vue de la FICR ont été présentés par **M. Rishi Ramrakha**, Chef de l'Unité Logistique, qui a proposé un résumé des opérations de la FICR en cours en Afrique pour l'année 2016 ainsi qu'une description précise des difficultés rencontrées dans le fonctionnement des différentes opérations humanitaires. M. Ramrakha a expliqué que l'incohérence des procédures douanières, la lenteur du dédouanement ou les retards de la douane/aux frontières et la conformité préalable aux exportations ou la certification figurent parmi les principales difficultés rencontrées par la douane lors de l'apport d'aide en cas de catastrophe naturelle. M. Ramrakha a noté pour conclure que l'élaboration de structures régionales comme celles qui ont été créées avec la CEDEAO, la

SADC et l'EAC pourrait contribuer à améliorer la facilitation de l'assistance humanitaire internationale dans la région Afrique.

Une table ronde a ensuite été organisée, sous la présidence de Mme Bohl (OCHA), et a principalement porté sur les expériences individuelles des participants concernant les difficultés rencontrées par la douane durant les opérations internationales destinées à répondre à une catastrophe. Les organisateurs du séminaire ont regroupé les conclusions de cette table ronde en dressant la liste suivante des difficultés :

- Absence de législation ou d'organes de coordination à l'échelon national pour gérer la catastrophe
- Absence de capacité nationale de coordination en raison de la multiplicité des situations d'urgence
- Coordination et communication insuffisantes entre les acteurs chargés de gérer la catastrophe, et notamment la douane et les ANGC, par exemple lorsque les procédures changent
- Absence de législation facilitant le dédouanement des envois de secours et de procédures douanières régissant ce dédouanement (par exemple, dédouanement des envois de secours avant leur arrivée)
- Implication inexistante ou hésitante des gouvernements en vue d'améliorer les lois douanières et les structures institutionnelles, en raison par exemple de problèmes de sécurité
- Imposition de droits et de taxes sur les marchandises d'urgence
- Description insuffisante des marchandises d'urgence
- Lieu de stockage insuffisant pour les marchandises d'urgence
- Obstacles linguistiques entre les bénéficiaires et les prestataires de l'aide
- Absence de procédure spéciale ou exigences fastidieuses de la part des autres administrations comme par exemple des institutions chargées des questions sanitaires et alimentaires, entraînant des retards dans l'obtention des permis
- Manque de formation des fonctionnaires de la douane et des autres personnes impliquées dans le dédouanement
- Pas assez d'exercices de simulation pour que tous les acteurs se familiarisent avec leur rôle lors d'une catastrophe
- Encombrement aux frontières
- Des marchandises non attendues passent les frontières en tant qu'envois de secours
- La nécessité de disposer de permis d'importation est connue au dernier moment

De même, les participants ont fait part de leurs bonnes pratiques :

- Mise en place d'un comité chargé des opérations de contrôle aux frontières et d'un organe de gestion des frontières afin de contribuer à la modification et à la révision des lois douanières lors des opérations liées à une catastrophe
- Mise en place d'un poste-frontière unique entre les États voisins pour faciliter les transactions de marchandises
- Introduction du nouveau module ASYREC (intégré à SYDONIA -Système automatisé de données douanières) pour un traitement plus rapide de la part de la douane
- Application limitée de la Loi douanière sur les envois de secours et sur l'assistance humanitaire

- Élaboration d'un code spécial de procédures douanières applicables à l'importation de certains produits et notamment des envois de secours
- Admission temporaire des marchandises en vue d'une production ultérieure des documents

Partie II : le cadre juridique international

La seconde partie du séminaire concernait le cadre juridique international de la réponse apportée en cas de catastrophe ainsi que les principaux instruments juridiques utilisés. Mme Virginie Bohl (OCHA) a présidé la seconde session, durant laquelle ont été présentés par **M. Georges Cantone** (OMD) les principaux instruments de l'OMD comme la Convention de Kyoto révisée, la Convention d'Istanbul et la Résolution de 2011 du Conseil de l'OMD relative au rôle de la douane en cas de catastrophes naturelles.

La présentation de M. Cantone a été suivie d'un exposé de **M. Paulo Cavaleri** (FICR) décrivant les Lignes directrices relatives à la facilitation et à la réglementation nationale des opérations internationales de secours et d'assistance au relèvement initial en cas de catastrophe (« les Lignes directrices IDRL ») et les bases sur lesquelles elles reposent.

La seconde partie du séminaire a été conclue par **M. John David**, de la CNUCED, qui a présenté un exposé sur le Système SYDONIA-ASYREC de la CNUCED (Système automatisé pour les envois urgents de secours) -un logiciel permettant de simplifier la procédure pour les envois de secours tout en préservant un contrôle effectif.

Partie III : le système humanitaire international

Lors de la troisième partie du séminaire, les participants ont concentré leur attention sur le système humanitaire international et ils ont présenté à cet égard le système international de coordination pour les secours en cas de catastrophe, les systèmes internationaux de réponse apportée en cas de catastrophe par la Croix-Rouge et par le Croissant-Rouge et le programme IDRL dans le contexte africain. Cette session était présidée par Mme Virginie Bohl (OCHA).

M. Sunday Babatunde, qui fait partie du personnel humanitaire régional de l'OCHA et travaille pour la coordination entre la société civile et les militaires, a fourni un aperçu des acteurs africains dans le domaine humanitaire et a souligné à cet égard le rôle essentiel de l'État pour la gestion de l'assistance humanitaire sur son territoire. M. Babatunde a également présenté la structure du système des NU et les rôles prévus par le système de coordination inter-organismes pour les organismes qui interviennent dans le cycle de gestion des catastrophes. Il a également décrit le système de coordination de l'aide humanitaire mis en place par les NU entre la société civile et les militaires.

Lors de l'exposé sur la réponse internationale apportée en cas de catastrophe par le Mouvement de la Croix-Rouge/du Croissant-Rouge, **M. Paulo Cavaleri**, FICR, a présenté des outils de réponse à l'échelon mondial, et notamment des systèmes informatiques de gestion des catastrophes, un Fonds d'urgence à utiliser en cas de catastrophe, des Équipes

régionales pour réagir après une catastrophe, des Équipes chargées de la coordination et de l'évaluation sur le terrain et une Unité chargée de répondre en urgence. Tous ces éléments représentent les tendances et les défis actuels concernant les principales réponses à apporter en cas de catastrophe.

Mme Ida Marstein, coordinatrice pour l'Afrique du Programme législatif sur les catastrophes de la FICR, a informé les participants du programme IDRL dans le contexte africain en s'attachant au rôle de la douane s'agissant des Lignes directrices IDRL et aux exemples de bonnes pratiques législatives en Afrique qui pourraient être reproduits ailleurs, à l'occasion d'une réforme des lois douanières.

Les participants ont ensuite pris part à un exercice en groupe durant lequel ils ont employé les dispositions pertinentes des Lignes directrices IDRL, afin de résoudre les problèmes concrets posés dans les scénarios fictifs. Cette journée s'est achevée par un exposé de chaque groupe en session plénière, durant lequel chacun a présenté ses conclusions et ses recommandations. Puis, **M. Cavaleri** a conclu cette question.

Partie IV : Législation, procédures et plans nationaux

Au début de la seconde journée, **M. Georges Cantone** (OMD) a présenté un aperçu des éléments qui avaient été évoqués durant la première journée du séminaire, à savoir les problèmes concrets auxquels la douane était confrontée lors des opérations de secours organisés en cas de catastrophe et les instruments internationaux existants.

Les participants ont donc principalement consacré cette seconde journée à la législation, aux procédures et aux plans nationaux. Trois participants retenus pour une table ronde ont fait part de leurs expériences s'agissant de lois nationales destinées à faciliter l'importation depuis l'étranger de marchandises et d'équipements de secours en cas de catastrophe.

Mme Fatou Gaye, Secrétaire général de la Société de la Croix-Rouge de Gambie (GRCS), a précisé comment la GRCS travaille en étroite collaboration avec la douane et avec les ANGC pour garantir l'apport des articles de secours. Elle est revenue sur les recherches fructueuses de la Gambie concernant les Lignes directrices IDRL ainsi que sur le rapport IDRL, produit et lancé en février 2016. L'étape suivante consistera selon elle à consulter et mettre en valeur les résultats obtenus.

M. Edwin F. Kendema, Commissaire assistant en charge des opérations portuaires pour l'Administration des douanes du Libéria, a présenté la législation nationale du Libéria. Avant la propagation du virus Ebola, le Libéria a mis en place des équipes nationales chargées de gérer les catastrophes et les pandémies sous la coordination du ministère de l'intérieur ainsi qu'un plan national et un exercice de simulation. La législation douanière prévoit déjà des dispositions spéciales de dédouanement lors des pandémies et, en outre, le gouvernement du Libéria a conclu avec l'OCHA un Protocole d'accord en vue d'un dédouanement rapide de l'assistance humanitaire internationale. M. Kendema a insisté sur la nécessité pour la législation nationale de traiter la question du dédouanement des marchandises lors des situations nationales d'urgence et de se doter d'un plan national clair pour répondre à ces situations.

M. Jean Jugus Razafiarison, de l'organisme national chargé de la gestion des catastrophes à Madagascar, a informé les participants du projet IDRL en présentant les différentes étapes mises en œuvre pour déterminer si Madagascar doit se doter d'une loi sur les opérations internationales de secours en cas de catastrophe et, dans l'affirmative, à quoi cette loi devrait ressembler.

Partie V : gestion coordonnée des frontières et partenariats

Lors de cette session, les participants ont été priés d'évaluer les principales forces et faiblesses de leurs systèmes nationaux juridiques, procéduraux et institutionnels liés à l'importation de marchandises et d'équipements de secours.

Question 1 : quel niveau de détail doit présenter une loi nationale de facilitation et de régulation du traitement douanier applicable aux secours en cas de catastrophe ?

- Documents appropriés, expression et étiquetage clairs sur les marchandises importées
- Les lois nationales applicables en cas de catastrophes doivent contenir les principes essentiels
- La réponse apportée en cas de catastrophe doit pouvoir demeurer souple
- Les lois devraient tenir compte de tous les aspects de la facilitation et de la réglementation douanière
- Ratifier les conventions et se les approprier au niveau national

Question 2 : dans vos systèmes juridiques nationaux, quel est le meilleur endroit pour insérer les dispositions pertinentes du modèle de Loi sur les secours en cas de catastrophe ? (Par exemple, dans la loi sur la gestion des catastrophes ? Dans la loi douanière ? Dans la loi sur les produits pharmaceutiques/sur la sécurité alimentaire, etc. ? Dans toutes ces lois ?)

- Plusieurs dispositions dans plusieurs lois
- Dans la loi douanière

Question 3 : comment appliquer concrètement les dispositions ? Mise en œuvre d'un poste-frontière unique aux points d'entrée de la douane en cas d'urgence ? Simplification des documents exigés aux fins de l'importation ? etc.

- Gestion nationale coordonnée des catastrophes, par exemple à travers l'ANGC
- Avant l'arrivée des marchandises, les documents devraient être communiqués aux pays concernés
- Simplification des documents
- La douane devrait être installée dans les bureaux de l'ANGC, pour un soutien mutuel

M. Georges Cantone (OMD) a présenté les principes de la Gestion coordonnée des frontières (GCF), qui ont été élaborés en raison des préoccupations croissantes des gouvernements liées à la sécurité des frontières et aux méthodes de gestion des frontières. M. Cantone a décrit comment le secteur frontalier est confronté à des difficultés croissantes en matière de sécurité et ce, en raison d'une criminalité organisée en phase de transition, du terrorisme, des pandémies etc. et nécessite donc une approche plus structurée et plus sécurisée tenant cependant compte de la nécessité de dispenser aux populations affectées,

après les catastrophes, des secours rapides et efficaces.

Suite aux exposés, les participants ont été répartis en deux groupes afin de débattre de la manière dont il convient de renforcer les principaux partenariats entre les autorités douanières et les acteurs concernés et ce, pour améliorer la facilitation et le dédouanement des marchandises et des équipements de secours en cas de catastrophe. Leurs suggestions pour renforcer ces relations peuvent être résumées ainsi :

Autorités douanières et ANGC

- Mettre en place une structure au niveau national afin d'instaurer une équipe nationale de gestion des catastrophes
- Organiser régulièrement des réunions entre la douane et les ANGC
- Les autorités douanières et les ANGC devraient s'entendre pour harmoniser leurs procédures
- Conclure des Protocoles d'accord (PdA) pour officialiser cette collaboration
- Organiser des séminaires de sensibilisation

Autorités douanières et Sociétés de la Croix-Rouge/du Croissant-Rouge

- Les Sociétés nationales devraient se rapprocher de la douane
- La Croix-Rouge/le Croissant-Rouge devrait organiser des ateliers à l'attention des fonctionnaires de la douane, à l'image des ateliers organisés sur le Droit humanitaire international à l'attention des porteurs d'armes
- Le Programme législatif de la FIRC sur les catastrophes peut contribuer à réviser la législation et à proposer une nouvelle législation, avec le soutien du Modèle de loi sur les secours en cas de catastrophe

Autorités douanières et partenaires internationaux

- Échange d'informations et leçons apprises afin que la douane puisse apprendre de cet échange

Comment les organes internationaux représentatifs (comme l'OCHA, l'OMD et le FIRC) peuvent-ils apporter leur soutien ?

- Ils peuvent s'assurer que la douane est présente dans les comités nationaux de gestion des catastrophes
- la plupart des organismes internationaux n'interviennent que si une demande officielle a été formulée dans ce sens, les pays doivent donc formuler cette demande pour obtenir de l'aide de la part de ces organismes
- Apporter les fonds nécessaires pour organiser des séminaires et créer des documents
- Les équipes des pays des NU peuvent constituer une plate-forme utile
- Renforcer les capacités et former

Evaluation

À la fin du séminaire, les participants ont rempli un bref formulaire d'évaluation portant sur le contenu et la structure du séminaire et sollicitant des suggestions d'amélioration future.

Les résultats regroupent les informations recueillies dans les 31 formulaires d'évaluation qui ont été complétés et renvoyés aux organisateurs. Les moyennes des réponses obtenues sur une échelle de 1 à 5 (1 signifiant « médiocre » et 5 signifiant « excellent ») sont les suivantes :

Question 1 : D'une manière générale, quelle note attribueriez-vous au séminaire ? Score moyen = 4,39

Question 2 : Quelle est votre opinion sur le contenu du séminaire ? L'avez-vous trouvé clair et utile? Score moyen = 4,55

Question 3 : Quelle est votre opinion sur la structure et le déroulement du séminaire ? Score moyen = 4,29

Question 4 : Quelle est votre opinion sur les sessions relatives à la législation sur les catastrophes ? Score moyen = 4,32

Les remarques et recommandations suivantes d'amélioration ont notamment été formulées :

- Le séminaire devrait être plus long (3 - 4 jours), qui permettrait d'approfondir davantage le sujet
- D'autres parties prenantes devraient y être conviées
- Les organisateurs devraient s'assurer que toutes les parties prenantes d'un pays sont présentes (ANGC, douane, Société de la Croix-Rouge/du Croissant-Rouge)
- Des ateliers similaires devraient être organisés aux niveaux régional et national
- Prévoir davantage de temps pour les débats en groupe

Plans d'action par pays

Lors de la dernière session du séminaire, les participants ont été priés de se regrouper par délégation et de formuler les éléments d'un plan d'action qui permettrait de répondre aux difficultés rencontrées durant le séminaire. Ces plans d'action sont présentés ci-après. Les conclusions de ce séminaire devraient être communiquées aux collègues des gouvernements, des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ainsi qu'aux autres parties prenantes afin de permettre des progrès significatifs pour atteindre les objectifs fixés dans les plans d'action.

Botswana

- Soutenir la révision de la législation en cours au sein du Parlement
- Travailler sur les réglementations et les intensifier
- Développer et utiliser les Lignes directrices IDRL
- Constituer une équipe composée de personnel de la douane, de l'ANGC et d'autres acteurs pour travailler ensemble et améliorer la coordination
- La Gestion coordonnée des frontières (GCF) a déjà été instaurée au sein de la douane, l'objectif est à présent de rallier toutes les autres parties
- Mettre en place des Equipes internationales pour la facilitation du Guichet unique
- Utiliser l'assistance de l'OMD, de l'OCHA et de la FIRC pour aller de l'avant (formation, renforcement des capacités et assistance technique)
- Accroître la collaboration avec l'Union douanière d'Afrique australe

- Souligner l'importance de la gestion des catastrophes lors des réunions ministérielles
- Mettre en place un nouveau système de gestion douanière comprenant un système d'enregistrement préalable à l'arrivée
- Rédiger un rapport sur les conclusions du séminaire à l'attention de la direction de la douane
- Organiser une réunion regroupant le Bureau du Président et l'ANGC afin de les informer de ce que font les autres pays pour aider

Burkina Faso

- Demander au gouvernement de ratifier les conventions
- Sensibiliser à la nécessité de coordination en cas de catastrophe
- Renforcer les capacités humaines, matérielles et structurelles

Au niveau régional :

- Collaborer avec la CEDEAO et apprendre à son contact

Cameroun

- Le Cameroun a ratifié la Convention de Kyoto révisée en 2014, il convient à présent d'améliorer la coordination sur cette plate-forme
- Collaborer avec la douane sur cette plate-forme

Cap Vert

- Mettre en place des cadres juridiques
- Analyser la législation nationale actuelle ainsi que les traités et les Conventions conclus par le cap Vert

République démocratique du Congo

Relancer le projet de plateforme national élaboré en 2015 (mais non promulgué à ce jour) pour la coordination nationale et la coordination générale nationale

Ethiopie

- Rédiger à l'attention des dirigeants un rapport assorti de recommandations
- Élaborer des directives pour la mise en œuvre des conventions (Lignes directrices IDRL, Convention de Kyoto, Convention de Tampere)
- Recommander l'utilisation de nouvelles technologies comme SYDONIA
- Travailler en partenariat avec des organisations internationales
- Conclure un Protocole d'Accord (PdA) pour mettre en œuvre la Gestion coordonnée des frontières (GCF)
- Collaborer avec les CER pour la mise en œuvre d'Equipes internationales pour la facilitation du Guichet unique
- Améliorer le soutien technique et logistique
- Essayer d'obtenir un engagement politique plus soutenu

Gambie

- Utiliser des recommandations du rapport IDRL de la Gambie

- Créer et mettre en place des réunions des parties prenantes
- Recommander la création d'Equipes internationales pour la facilitation du Guichet unique
- Rédiger un manuel opérationnel et des directives afin de faciliter la mise en œuvre lors de catastrophes et après les catastrophes
- Modifier la Loi de 2008 sur les ANGC (notamment en ce qui concerne l'article 29 du Modèle de loi de la FIRC sur la facilitation et le traitement prioritaire par la douane, qui devrait figurer dans la version révisée)
- Renforcer les capacités des fonctionnaires de la douane
- Mettre en place des bureaux des douanes dans tous les postes frontières afin de faciliter l'accès
- Obtenir un soutien technique et financier de la FIRC, de l'OMD et de l'OCHA
- Rallier la volonté politique du Président

Guinée

A court terme :

- Ratifier les conventions internationales que la Guinée n'a pas encore ratifiées (Convention révisée de Kyoto, convention d'Istanbul sur l'importation temporaire et la convention de Tampere sur les équipements de télécommunications)
- Mettre en œuvre un programme de formation de tous les acteurs
- Encourager la mise en place d'un guichet unique dans le cadre de la facilitation des opérations
- Créer une structure pour la gestion des crises pérenne sous l'autorité du Premier Ministre
- Sur le long terme :
- Adapter le cadre juridique
- Transposer les normes internationales dans les normes nationales (solliciter l'assistance technique des organisations internationales pour cela)
- Au niveau national
- Insérer, dans le cursus de formation scolaire, un module sur la gestion des catastrophes pour que la nouvelle génération se familiarise avec ce problème
- Au niveau régional
- Encourager l'organisation de ces séminaires au niveau régional et identifier les meilleures pratiques

Kenya

- Harmoniser la législation existante
- Influencer sur le programme de la douane
- Améliorer la coordination avec les acteurs internationaux
- Apprendre aux fonctionnaires de la douane à ne pas contrôler les envois de secours

Libéria

- Mettre en place des cadres juridiques

- Mettre en place une ANGC au Liberia
- Impliquer les parties prenantes concernées
- Rédiger une loi sur les catastrophes
- Obtenir le soutien technique nécessaire de la part de la FIRC et de la CEDEAO pour la formation et le soutien logistique
- Douane au niveau national
 1. Simplifier les procédures de dédouanement des envois de secours
 2. S'assurer que les fonctionnaires comprennent les conventions (avec le soutien de la CEDEAO et de la FIRC)
 3. Mettre en place des Equipes internationales pour la facilitation du Guichet unique, avec l'assistance de la CNUCED

Madagascar

A court terme :

Réunir la Task Force afin d'harmoniser les textes existants

Procéder à une adoption de la domestication du cadre juridique en insistant sur le niveau juridique

S'accorder sur le niveau juridique que le texte doit avoir au niveau de l'ordonnancement juridique du pays

Mise en place d'un guichet unique

Mise en place de points focaux dans chaque département ministériel

Etudier la possibilité de mettre en place une formation des agences de douanes et des autres acteurs impliqués en matière de facilitation des envois de secours (que ce soit au niveau des ports et des aéroports pour prendre en compte le fait que Madagascar est une île)

A moyen et long terme :

Mise en place d'une gestion coordonnée des frontières ainsi que d'infrastructures pour les envois de secours (scanner, système informatisé, etc)

Sur le plan régional :

Renforcer la coopération inter-régionale

Renforcer les échanges afin de connaître les avancées réalisées par chaque pays

Malawi

- Œuvrer pour l'incorporation de la loi douanière dans la loi sur les catastrophes
- Réviser la partie du Code de procédure douanière consacrée au dédouanement des marchandises humanitaires, partie aujourd'hui très limitée
- Adhérer à la Convention de Tampere Convention et à la Convention d'Istanbul
- la douane devrait disposer de procédures pour faciliter le traitement des marchandises humanitaires
- Incorporation du nouveau SYDONIA

Mali

Adaptation du cadre juridique en cours

La Convention Révisée de Kyoto et le TFA ont été ratifiés par le Mali

Lignes directrices (IDRL) : réfléchir à la mise en place de plans d'urgence qui prennent en compte les aspects décrits dans les IDRL guidelines

Prise de contact prochaine avec OCHA Bamako pour renforcer la collaboration

Renforcement des capacités = le Mali a besoin d'assistance sur la gestion des secours humanitaires afin de s'approprier les documents et les mesures à prendre pour gérer efficacement les secours humanitaires

Mauritanie

Engager une consultation nationale

Vulgariser les instruments

Provoquer les décisions politiques pour créer l'arsenal juridique dans sa globalité

Maurice

- Demander à la direction de la douane d'organiser des réunions avec l'ANGC de Maurice
- Encourager l'ANGC à créer des synergies et à sensibiliser les autres organismes en organisant un atelier national avec le soutien de l'OCHA
- Encourager la direction de la douane à mettre en place un groupe de travail chargé de définir les carences au niveau de la législation et des procédures de Maurice

Mozambique

- Communiquer les Lignes directrices IDRL aux parties concernées et en débattre
- Adhérer aux conventions
- Recommander au gouvernement de s'engager vis-à-vis des Lignes directrices IDRL
- Contribuer à la formation des leaders sur les Lignes directrices IDRL et sur les conventions

Nigéria

- Écrire un rapport à diverses organisations
- Se mettre en relation avec une autre organisation ayant des responsabilités similaires à la douane et organiser une réunion des parties prenantes
- Dresser une feuille de route
- Le Programme juridique de la FICR en cas de catastrophe fait l'objet d'un projet au Nigéria ; utiliser les rapports des réunions du groupe concerné
- Solliciter davantage de soutien de la part de l'OMD, de l'OCHA et de la FICR

Rwanda

- Organiser une réunion des parties prenantes au niveau national
- Adopter les Lignes directrices IDRL et la Convention de Kyoto
- Obtenir du soutien (capacité, formation, finances et logistique)
- Obtenir le soutien du gouvernement

Au niveau régional :

- Organiser un séminaire, conclure un Protocole d'Accord (PdA) et introduire certaines dispositions des conventions dans les lois nationales

Sénégal

Rédiger un compte rendu du séminaire pour les autorités

Engager une concertation avec les acteurs nationaux

Identifier les défis

Afrique du Sud

- Le Plan d'action est comparable à celui du Botswana
- Écrire de rapport (l'un au cadre dirigeant et l'autre à l'organisme chargé de gérer les frontières qui rend compte de son travail au comité interministériel)
- Gagner la volonté politique
- Législation en cours d'examen
- Formuler des recommandations après ce séminaire
- Avec le soutien de l'OCHA, de l'OMD et de la FIRC, organiser des ateliers de renforcement des capacités et de sensibilisation

Au niveau régional :

- Influencer le programme

CEDEAO

- Organiser une réunion similaire au niveau régional
- Établir de quoi disposent les différents pays et placer tous les pays au même stade
- Renforcer les capacités des services de la CEDEAO
- Rédiger un rapport à l'attention du Président de la commission de la CEDEAO

ECCAS

Une consultation annuelle sur la réponse aux crises avec OCHA et la FICR existe déjà
La plateforme régionale d'Afrique Centrale se tient chaque année en collaboration avec OCHA et l'UNISDR (voire, parfois avec le PNUD).

Cette plateforme implique tous les acteurs impliqués dans le cycle des gestions des catastrophes

Au niveau de l'intégration de la problématique dans la loi nationale, il existe un réseau constitué de parlementaires actifs dans les Assemblées des pays qui ont un parlement bicaméral (sous la présidence de la RDC). Cette plateforme pourrait servir de tremplin pour assister les pays à travailler de manière synergique avec les douanes entre autres

Au niveau interne :

ECCAS a un « service douanes » qui devrait mettre en œuvre le plan d'action de Yaoundé (qui est un plan de réaction aux crises)

Il existe un plan opérationnel régional de préparation aux crises. Reste à développer des mécanismes de réponses régionales pour aborder les difficultés liées aux crises majeures transfrontalières

Prochaine consultation le 22 juin à Yaoundé

Annexe 1 : Liste des participants

Title	First Name	Family Name	Organization	Country
M.	Sibiri	Coulibaly	MATD	Burkina Faso
M.	Souleymane	Tou	Administration des douanes	Burkina Faso
M.	Yarga	Larba	Sociétés de la Croix-Rouge du Burkina Faso	Burkina Faso
Mme	Christelle Gaelle	Goumpo Wuego	ANGC	Cameroun
Mme	Jhislain	Gnindjio Temgoua	Administration des douanes	Cameroun
M.	Arlindo Ressueiçao	Lima	ANGC	Cap Vert
M.	José Joaquim	Monteiro Lopes	Administration des douanes	Cap Vert
M.	Abelain	Kibondo Amuri	Administration des douanes	République démocratique du Congo
M.	Charles	Nkombe	Administration des douanes	République démocratique du Congo
M.	Alhajie	Sanneh	ANGC	Gambie
M.	Kinteh	Musa	Administration des douanes	Gambie
Mme	Gaye	Fatou	Sociétés de la Croix-Rouge de Gambie	Gambie
M.	Oumar	Cisse	ANGC	Guinée
M.	Peve	Toure	Administration des douanes	Guinée
M.	Augustine	Kollie	ANGC	Libéria
M.	Edwin F	Kendema	Administration des douanes	Libéria
M.	Faguimba	Keita	ANGC	Mali
M.	Abdel Kader	Sangho	Administration des douanes	Mali
M.	Dahi Ould	El Mami	ANGC	Mauritanie
M.	Jemal Abde Nasser	Ahmed	Administration des douanes	Mauritanie
M.	Yakubu	Alfred Samuila	Administration	Nigéria

			des douanes	
M.	Mohammed	Abdulhammed	Administration des douanes	Nigéria
M.	Mairiga	Umar	Sociétés de la Croix-Rouge du Nigéria	Nigéria
M.	Al Haji	Sani Mohammed Sidi	DG ANGC	Nigéria
M.	Panshekara	Isa Uba	Contrôleur adjoint en charge de l'Immigration	Nigéria
M.	Sambo	Aliyu Baffale	Directeur ANGC	Nigéria
M.	Aly	Cisse	ANGC	Sénégal
M.	Moctar	Diaw	Administration des douanes	Sénégal
M.	Kgotlaetsile	Malanga	Administration des douanes	Botswana
M.	Tekleweyni Tadesse	Gebrekidan	Administration des douanes	Éthiopie
M.	Amha Abay	Gebrewolde	Administration des douanes	Éthiopie
M.	Lilian	Wambui Githae	ANGC	Kenya
M.	Charles	Munei Karibu	Centre National des opérations en cas de catastrophe	Kenya
M.	Ogwayo	John Okal	Administration des douanes	Kenya
M.	Jean Jugus	Razafiarison	BNGRC	Madagascar
M.	Dinasoa Nirina	Rabenandrasana	Administration des douanes	Madagascar
M.	Fanja Nantenaina	Ratsimbazafy	Société malgache de la Croix-Rouge	Madagascar
Mme	Shupikai Chigowo	Nyirenda	ANGC	Malawi
Mme	Tapiwa Wezzie	Chunda Mzunga	Administration des douanes	Malawi
M.	Soopan	Munusami	Administration des douanes	Maurice
Mme	Esselina	Muzima	Institut national de gestion des catastrophes	Mozambique

M.	Fernando Eugenio	Mubai	Administration des douanes	Mozambique
M.	Johnson	Murindahabi	Administration des douanes	Rwanda
M.	Apollinaire	Karamaga	Croix-Rouge rwandaise	Rwanda
Mme	Ane	Bruwer	Centre national de gestion des catastrophes	Afrique du Sud
Mme	Rebecca Dikeledi	Mabona	Administration des douanes	Afrique du Sud
M.	Alozie Amaechi	Godfrey	CEDEAO	Éthiopie
M.	Dominique	Kuitsouc	CEDEAO	Éthiopie
M.	Aliou Dia	Dia	PNUD	Éthiopie
M.	John	David	CNUCED	Éthiopie
M.	Getachew	Abebe	JICA Ethiopie	Éthiopie
M.	Girum	Melaku	JICA Ethiopie	Éthiopie
Mme	Pamphile	Barampana	HCR	Éthiopie
M.	Srdja	Marotic	HCR	Éthiopie
M.	Sean	Price	Logistique PAM	Éthiopie
M.	Osman Nafia H.	Mustafa	Ambassadeur du Soudan	Éthiopie
M.	Manuel Jose	Goncalves	Ambassadeur du Mozambique	Éthiopie
Mme	Sirgut	Mulatu	UNICEF	Éthiopie
M.	Georges	Cantone	OMD	Éthiopie
Mme	Isabelle	Scutnaire	OMD	Belgique
M.	Paulo	Cavaleri	FICR	Suisse
Mme	Ida	Marstein	FICR	Éthiopie
Mme	Emebet	Negussie	FICR	Éthiopie
M.	Rishi	Ramrakha	FICR	

				Éthiopie
Mme	Susi	Hirscher	FICR	Éthiopie
Mme	Virginie	Bohl	UN OCHA	Suisse
M.	Sunday	Babatunde	UN OCHA	Éthiopie
M.	Vincent	Omuga	UN OCHA	Nigéria
Mme	Mette	Steen	FICR	Éthiopie
M.	Albert	Yankiy	Ambassade du Ghana	Ghana
Mme	Rita	Amykhobu	Union africaine	Éthiopie
Mme	Fefe	Dwabayo	Ambassade du SA	Afrique du Sud
M.	Alexis	Bisanukuli	OCHA	
M.	Francis	Tuan Karpeh	Ambassade du Liberia	Libéria
M.	Malvern	Bere	Ambassade du Zimbabwe	Zimbabwe
M.	Georges	Mamy	Ambassade de la Guinée	Guinée
M.	Benbara	Abderrezzaq	Ambassade d'Algérie	Algérie
M.	Hocine	Amichi	Ambassade d'Algérie	Algérie
M.	Hossam	Bassiouni	Ambassade de l'Égypte	Égypte
M.	Georges	Happy	Ambassade du Malawi	Malawi